



Espace Géo-Numérique

coordonné et animé par ▶ afigéo ◀

Formulaire de candidature

Formulaire à compléter et à retourner au plus tard le 16 mai 2025

> par courrier

Festival International de Géographie - Espace Géo-Numérique
26 rue d'Amérique - 88100 Saint-Dié-des-Vosges

> par mail à fetienne@ville-saintdie.fr

Contact : Frédérique Etienne - 03 29 42 16 73 - fetienne@ville-saintdie.fr

Raison sociale :

Libellé du bandeau du stand :

REPRÉSENTÉ PAR

Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

FACTURATION

Nom de la personne destinataire de la facture :

Adresse de facturation :

Référence à rappeler :

«service fait» : concerne les services de l'État dont les factures sont déposées sur Chorus Pro

PRÉSENTATION DE VOTRE STRUCTURE

Merci d'envoyer votre logo au format .pdf à aurelie.anneheim@ville-saintdie.fr.

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE PRÉSENTE SUR LE SALON

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Etablissement :

BESOINS TECHNIQUES

Internet (wifi) : oui non

Toute demande d'internet doit être notifiée dans ce formulaire d'inscription. Pour la création de votre code WIFI personnalisé, nous vous remercions par avance de joindre une photocopie de votre carte d'identité. Aucune demande de matériel informatique ne sera faite par le service du Festival.

EMPLACEMENT(S)

EMPLACEMENT(S)	Nombre de module(s)	Prix unitaire	Total
Module de base 3 m linéaires en façade x 2 m de profondeur 2 tables - 2 chaises - branchement électrique	200,00 €

(Association Loi 1901 non assujettie à la TVA)



Nous vous rappelons que l'envoi de ce formulaire de **candidature** complet ne constitue pas une **inscription** mais une demande de participation. **Aucun règlement ne doit donc être effectué** à ce stade de la procédure. Vous recevrez une réponse par courriel.

PRÉSENTATION DE VOTRE STAND

L'Espace Géo-Numérique a pour objectif d'offrir au grand public une expérience interactive à travers des animations, démonstrations et initiations. Votre stand ne doit pas se limiter à une simple présentation de votre structure, mais proposer une approche ludique et immersive pour captiver les visiteurs !

PROPOSITION D'UNE MINI-CONFÉRENCE GRAND PUBLIC (facultatif)

Au cœur du salon, un espace de mini-conférences est dévolu aux exposants. Vous pouvez proposer une mini-conférence d'une durée de 30 minutes au comité qui planifie le programme de cet espace durant les trois jours du Festival.

Titre :

Résumé :

Intervenant(s) (maximum 2) :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

PROPOSITION D'UN ATELIER GRAND PUBLIC ET/OU SCOLAIRE (facultatif)

Un espace Atelier équipé d'ordinateurs (6 à 8 PC) vous permet de proposer des ateliers (cartographie, webmapping...) aux visiteurs. Vous pouvez proposer un atelier au comité qui planifie le programme de cet espace durant les trois jours du Festival.

Titre :

Résumé :

Durée de l'atelier : Public scolaire : Grand public :

Prérequis techniques :

LES MÉTIERS DU GÉO-NUMÉRIQUE

Cette année, nous souhaiterions organiser **un temps de rencontre** entre vous, **professionnels**, et les **étudiants en géographie**. L'objectif serait de leur présenter la diversité des **métiers** à l'intersection de la géographie et du numérique.

Nous imaginons ce rendez-vous comme un temps fort du salon, sous la forme d'une **table ronde** le **vendredi** après-midi réunissant des professionnels exposants.

Est ce que vous souhaiteriez y participer ? oui non

Si oui, qui serait votre intervenant ?

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Remarques et suggestions :

UNE BOURSE À L'EMPLOI EN 2026 ?

Le Festival est l'épicentre de la Géographie en France durant trois jours. S'y côtoient sociétés, laboratoires, associations, géographes, cartographes et un vivier d'étudiants, chercheurs, doctorants...

Nous imaginons pour les éditions suivantes organiser **une bourse à l'emploi** afin de mettre en rapport les étudiants et candidats avec leurs potentiels employeurs. Ce serait l'opportunité pour vous de rencontrer des candidats qualifiés et prêts à s'investir, de valoriser l'image de votre entreprise ou structure auprès de futurs professionnels du secteur et de trouver vos futurs collaborateurs.

Est ce que l'idée vous semble pertinente ? oui non

Est ce que vous y participeriez ? oui non

Remarques, suggestions, idées... :

QUIZZ GÉO-NUM'

Le «Quiz Géo-Num'» s'adresse **au public scolaire** (collèges et lycées) ainsi qu'**aux familles**. Chaque exposant propose une question sur son activité, la géographie ou le numérique... Les participants (enfants ou classes) parcourent les stands pour trouver les bonnes réponses et sont donc incités de façon ludique à découvrir tout le salon ! Merci de proposer une question adaptée.

Question :

Réponse :

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'admission et du règlement général de l'Espace Géo-Numérique 2025 et accepte de m'y conformer** (lire pages 6 à 8).
- J'atteste avoir pris connaissance que le Festival International de Géographie est une manifestation publique, à ce titre susceptible d'être photographiée par la presse locale et nationale ainsi que par l'équipe du Festival afin d'en faire la promotion au sein de ses médias imprimés et numériques.

Fait à

Le

Signature et cachet pour accord :



- J'autorise l'A.D.F.I.G. à collecter et traiter les informations recueillies à partir de ce formulaire en cochant cette case (autorisation indispensable pour toute participation au Festival).

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association pour le Développement du Festival International de Géographie (A.D.F.I.G.) dans le cadre de votre participation au Festival International de Géographie qui aura lieu du 3 au 5 octobre 2025 et seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de cette date. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de portabilité sur demande par mail (adfig@ville-saintdie.fr) ou par courrier (A.D.F.I.G. - 26 rue d'Amérique - 88100 Saint-Dié-des-Vosges).

Conditions d'admission et règlement général

(à conserver par le candidat)

L'Espace Géo-Numérique est organisé par l'Association pour le Développement du Festival International de Géographie (organisateur) et est coordonné et animé par l'Afigéo (Association française pour l'information géographique).

Article 1 : Admission

L'Espace Géo-Numérique est ouvert aux **entreprises, institutions, universités, laboratoires de recherche, associations...** dont l'activité se situe à l'intersection de la géographie et des nouvelles technologies ainsi qu'aux professionnels de la **cartographie** numérique ou traditionnelle.

Article 2 : Candidature

Le **formulaire de candidature** pour l'Espace Géo-Numérique est à compléter et retourner (par courrier ou par mail) **au plus tard le 16 mai 2025**.

- par courrier à : Festival International de Géographie – Espace Géo-Numérique
26 rue d'Amérique - 88100 Saint-Dié-des-Vosges,

- par mail à : fetienne@ville-saintdie.fr.

La réception du formulaire de candidature complet ne constitue pas une inscription mais une demande de participation. Aucun règlement ne doit donc être effectué à ce stade de la procédure.

Le candidat recevra une réponse par courriel.

Les candidatures seront appréciées à partir du formulaire fourni par les candidats. Pour conserver l'attractivité de l'Espace Géo-Numérique, l'organisateur se réserve le droit ne pas accepter certaines demandes de participation, de limiter le nombre d'exposants par spécialité, ainsi que le nombre de participations de chaque exposant.

La candidature non retenue ne donne lieu à aucune indemnité à quel titre que ce soit et le candidat non autorisé ne pourra en aucun cas s'installer à l'Espace Géo-Numérique ou à proximité.

Article 3 : Validation de l'inscription

Suite à une réponse positive à sa candidature, l'exposant devra envoyer un **bon de commande** afin de valider son inscription **avant le 30 juin 2025** à fetienne@ville-saintdie.fr.

Article 3 : Paiement

Une facture sera adresser à l'exposant après la manifestation, en octobre 2025. L'exposant devra procéder au paiement de la facture **avant le 30 novembre 2025**, soit :

- par l'envoi d'un chèque à l'ordre de l'A.D.F.I.G.,

- par virement à l'ordre de l'A.D.F.I.G. au compte Crédit Mutuel Enseignant 88

IBAN : FR76 1027 8069 0000 0165 8034 062 - BIC : CMCIFR2A

Référence à rappeler : EGN 2025 / Numéro de facture reçue

Article 4 : Annulation

Pour l'exposant, aucun remboursement ne pourra être effectué sans justificatif valable. En cas de force majeure ou cas « graves » (décès d'un proche, maladie, accident...), sur justificatif laissé à

l'appréciation de l'organisateur, le règlement de l'emplacement sera remboursé. Un mauvais chiffre d'affaires, les conditions météorologiques, ou tout autre motif, ne pourront, en aucun cas, donner lieu à un remboursement ou dédommagement.

Pour l'organisateur, dans le cas où, pour des raisons imprévisibles ou cas de force majeure, le Salon du Livre ne pourrait avoir lieu, les demandes d'emplacements seront annulées purement et simplement et la responsabilité de l'organisateur **sera limitée au remboursement intégral des sommes perçues.**

Article 5 : Frais

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration **sont à la charge de l'exposant.**

Article 6 : Emplacement

L'aménagement de l'Espace Géo-Numérique et l'emplacement des exposants incombent à l'organisateur. Il est interdit de céder ou de sous louer tout ou une partie de l'emplacement attribué. Tout emplacement inoccupé à l'ouverture ne sera plus réservé et pourra être attribué à un autre exposant, sans dédommagement.

L'organisateur détermine l'emplacement de l'exposant qui est modifiable d'année en année. La participation à des éditions antérieures ne génère, en faveur de l'exposant, aucun droit à un emplacement déterminé. Les emplacements sont attribués en fonction des contraintes techniques.

Article 7 : Livraison du matériel

Les livraisons s'effectueront du **mercredi 1^{er} octobre 2025 de 9 h au jeudi 2 octobre 2025 à 18 h.** Les frais d'expédition du matériel sont à la charge de l'exposant. Les marchandises devront être envoyées à l'adresse suivante :

Espace François-Mitterrand - Espace Géo-Numérique
Rue du 11 novembre 1918
88100 Saint-Dié-des-Vosges.

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les colis livrés avant le mercredi 1^{er} octobre 2025.

Article 8 : Installation

L'installation s'effectuera la veille de l'ouverture, soit le **jeudi 2 octobre 2025 de 9 h à 18 h.**

L'exposant devra avoir terminé son installation pour le **vendredi 3 octobre 2025 à 9 h** dernier délai. Un stand inoccupé à l'ouverture du salon (sauf avec l'accord préalable de l'organisateur) pourra entraîner le refus de la candidature de l'exposant pour l'année suivante.

Article 9 : Décoration et aménagement

L'aménagement des emplacements sont à la charge de l'exposant. L'organisateur se réserve le droit de faire modifier la décoration de son emplacement qui serait contraire à l'esprit général de l'Espace Géo-Numérique. Il est interdit de clouer, d'agrafer ou d'écrire sur le sol ou sur le matériel mis à disposition. Au cas où un nettoyage, une remise en état ou une réparation de l'emplacement ou du matériel loué serait nécessaire, les frais encourus seront facturés à l'exposant.

Article 10 : Tenue de l'emplacement

Une présence physique permanente doit être assurée par l'exposant sur son emplacement pendant toute la durée des heures d'ouverture au public, soit le vendredi de 9 h à 19 h, le samedi de 9 h à 19 h et le dimanche de 9 h à 17 h.

Article 11 : Propreté et déchets

L'emplacement occupé par l'exposant devra être tenu très propre.

Article 12 : Démontage

L'exposant ne dégarnira pas son emplacement avant la fin de la manifestation. Le démontage se fera exclusivement le **dimanche 5 octobre 2025 à partir de 17 h**. L'exposant veillera à laisser son emplacement vide de tout objet, propre, et sans agrafe. Le démontage anticipé de l'emplacement (sauf avec l'accord préalable de l'organisateur) pourra entraîner le refus de la candidature de l'exposant pour l'année suivante.

Article 13 : Retour du matériel

Le retour des marchandises est **uniquement sous la responsabilité et à la charge de l'exposant** et se fera uniquement **le lundi 6 octobre 2025 de 9 h à 16 h**.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de marchandises restant sur le site après le lundi 6 octobre 2025 à 16 h.

Article 14 : Assurance, responsabilités et litiges

L'exposant s'engage à respecter scrupuleusement la réglementation et les normes professionnelles en vigueur et à avoir contracté les assurances nécessaires à leur exercice professionnel.

Tout différend entre les parties devra préalablement à toute action judiciaire, faire l'objet d'un rapprochement entre les parties afin qu'une solution amiable soit trouvée. En cas d'échec de cette conciliation, les différends relatifs à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes seront soumis aux tribunaux compétents. Toutes infractions au règlement et aux présentes prescriptions pourront faire l'objet d'une exclusion de l'Espace Géo-Numérique.

Article 15 : Publicité

La distribution de documents et d'objets sans rapport avec l'activité présentée par l'exposant est interdite.

La propagande orale, la distribution de tracts, de journaux, de brochures écrites, à caractère immoral, politique ou religieux, ainsi que l'organisation de loteries ou réclames est strictement interdite.

Article 16 : Acceptation du présent règlement

L'organisateur fera respecter le présent règlement et se réserve le droit de faire quitter de la manifestation tout exposant qui enfreint ce dernier, sans aucun remboursement ou indemnité.

L'exposant accepte toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement, à l'exposant et ce dans l'intérêt de la manifestation.